

**HONORAIRES**  
**APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

<b>GESTION</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	7,00 %	8,40 %
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	/	3,20 %
<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art.5)</b>		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué		
Zone très tendue	10,00 €/M <sup>2</sup>	12,00 €/M <sup>2</sup>
Zone tendue	8,33 €/M <sup>2</sup>	10,00 €/M <sup>2</sup>
Zone non tendue	6,67 €/M <sup>2</sup>	8,00 €/M <sup>2</sup>
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	2,50 €/M <sup>2</sup>	3,00 €/M <sup>2</sup>
- Honoraires d'entremise – Négociation – Location : Montant à la charge exclusive du bailleur (pourcentage multiplié par le loyer annuel)	6,00 %	7,20 %
<b>LOCATION PARKING OU GARAGE</b>		
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50% bailleur	163,33 €	196,00 €
<b>Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)</b>		
- Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	20,83 %	25 %
- Frais d'établissement d'un état des lieux	<b>Suivant devis diagnostiqueur</b>	
- Ouverture de dossier/entrée locataire	<b>Vacations et débours</b>	
- Honoraires de rédaction d'actes et de renouvellement de bail calculés sur le loyer annuel HC et HT	4,50%	5,40%
<b>GESTION TECHNIQUE</b>		
- HONORAIRES SUR TRAVAUX/INTERVENTION CALCULES SUR LE MONTANT DES TRAVAUX TTC	<b>Vacation et débours</b>	
Supérieur à 5000 € HT	5,00 %	6,00 %
<b>PRESTATIONS DE BUREAU ET ADMINISTRATIVES</b>		
- Frais renouvellement de baux soumis à la loi du 6 juillet 89 (Montant appliqué au preneur et au bailleur)	83,33 €	100,00 €
- Prolongation et annulation congé (Locataire)	30,00 €	36,00 €
- Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire	4,42 €/M <sup>2</sup>	5,30 €/M <sup>2</sup>
- Frais mensuel de correspondance (Propriétaire)/LOT	2,15 €	6.50 €
- Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	83,33 €	100,00 €
- Vacations (taux horaire) suivi sinistre ou de procédure collective, représentation aux AG, aux expertises aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte... (Propriétaire)	77,00 €	92,40 €
- Réalisation des demandes d'autorisation de louer auprès des mairies (suivant communes concernées)	<b>Vacation et débours</b>	
- Archivage dossier annuel (Propriétaire)	2,60 €	3,12 €
<b>DIAGNOSTICS TECHNIQUES</b>		
- Réalisation du Dossier Diagnostics Technique (Propriétaire)	<b>Suivant devis et diagnostiqueur</b>	
- Commande et suivi du dossier Diagnostics Techniques (Propriétaire)	38,50 €	46,20 €
- Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (Propriétaire)*	75,00 €	90,00 €
<b>CONTENTIEUX</b>		
- Frais de mise demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire)	12,00 €	14,40 €
- Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier (Propriétaire)	225,00 €	270,00 €
<b>BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS</b>		
- Honoraires de négociation pour augmentation de loyer bail professionnel et commercial (sur le loyer annuel HC et HT)	10 %	12 %
- Frais d'avenant ou de résiliation anticipée d'un bail commercial ou professionnel (locataire)	Vacations et débours	
- Frais de déclaration TVA (Propriétaire)	50,00 €	60,00 €

**TRANSACTIONS (à la charge de l'acquéreur)**

Honoraires minimum : 3.000 € TVA au taux de 20 %

**PRIX DE VENTE**

De 0 à 450.000 €	5%
De 450.000 € à 700.000 €	4%
De 700.000 € et plus	3%